

BON DE
COMMANDE



LIGUE 2

RÉABONNEMENTS

SAISON 26/27

ENTREPRISES



COORDONNÉES

Société : N° SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nombre d'abonnements commandés : ① Merci de remplir le tableau sur la page suivante pour détailler chaque abonnement

CONTACT ENTREPRISE

Nom : Prénom :

Fonction :

Portable : Tél fixe :

Mail :

RÈGLEMENT *

100% à confirmation de la commande

☐ Virement ☐ Carte bancaire ☐ prélèvement (RIB à fournir)

* Selon modalités

TYPE D'ÉDITIONS

- ☐ Billets thermiques
☐ Cartes abonnés

MODE DE RETRAIT

- ☐ Lettre recommandée +10€
☐ Boutique du stade

MONTANT TOTAL DES ABONNEMENTS : €

① Ajouter 10€ au montant total si envoi par lettre recommandée

Une facture vous sera envoyée sur l'adresse mail renseignée.

Date, signature et tampon :/...../.....



macron

ACADOMIA
Ils ont tout pour réussir

SPPE

JUSSIEU
secours

Groupama

AUXERRE

ADVISE

Cichy
Manutention

LCR

LOUAULT

Polylogis
AuxR_Logis

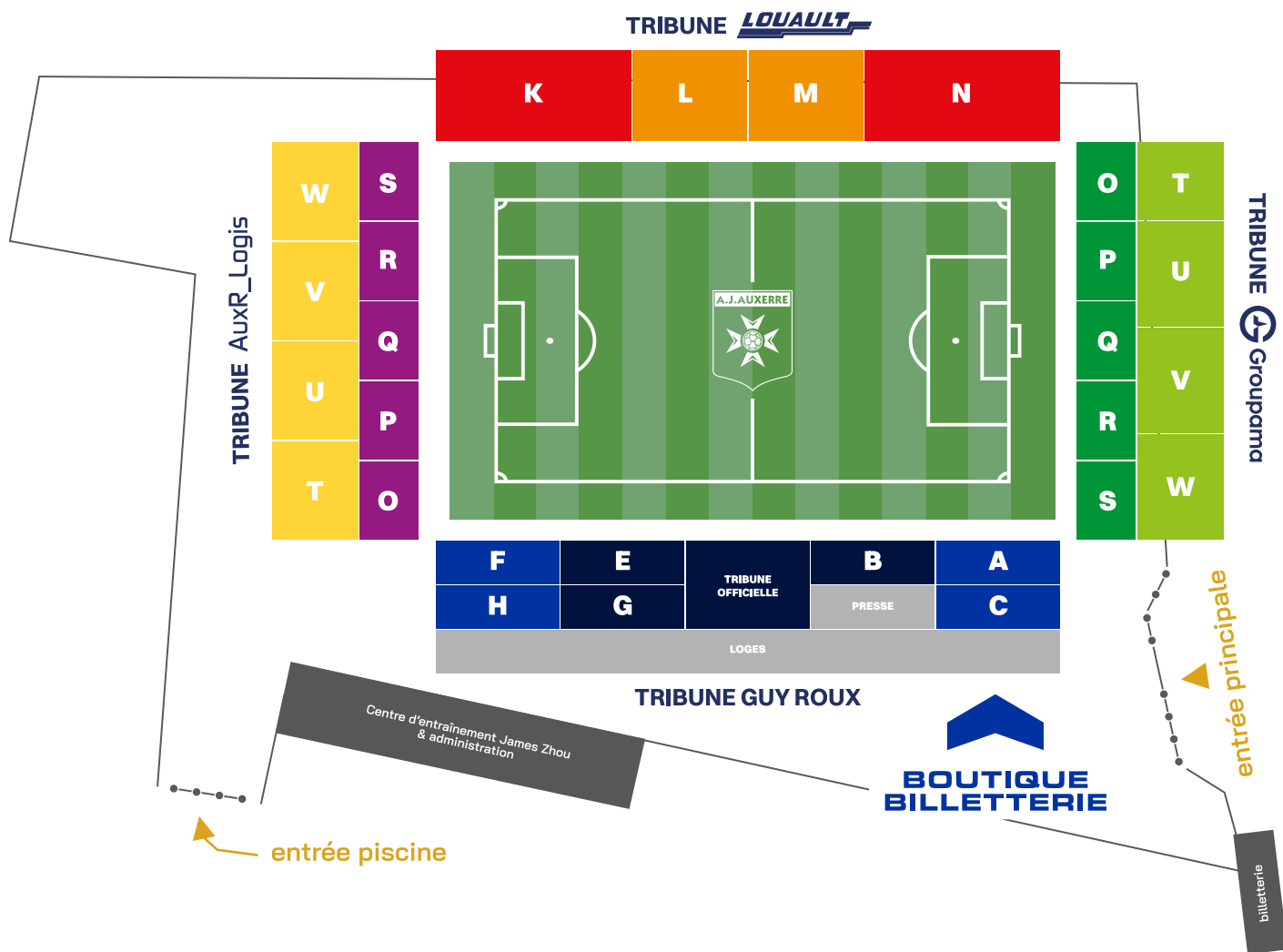
VOS ABONNEMENTS 2026/2027

① voir tableau des prix sur la page suivante

	NOM DE L'ENTREPRISE	TRIBUNE	BLOC	RANG	PLACE	TARIF ABONNEMENT
5						
10						
15						
20						
25						
30						







PRIX PAR ABONNEMENT

	1 À 10	11 À 20	+ DE 20
AUXR_LOGIS BAS	209 €	198 €	187 €
AUXR_LOGIS HAUT	275 €	264 €	253 €
GROUPAMA BAS	209 €	198 €	187 €
GROUPAMA HAUT	275 €	264 €	253 €
LOUAULT LATÉRALE	363 €	352 €	341 €
LOUAULT CENTRALE	660 €	638 €	616 €
GUY ROUX LATÉRALE	429 €	418 €	407 €
GUY ROUX CENTRALE	770 €	748 €	726 €



CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT

AJA SAISON 2026/2027

La souscription d'un contrat d'abonnement auprès de l'AJ Auxerre pour la saison 2026/2027 emporte l'adhésion aux conditions générales suivantes.

ARTICLE 1 – OBJET

La présente carte d'abonnement donne droit d'accès au stade pour assister aux matchs de l'AJ Auxerre se déroulant au Stade Abbé Deschamps dans le cadre du Championnat de France de Football pour la saison 2026/2027, soit au plus 17 matchs.

ARTICLE 2 – DUREE

Le contrat est à durée déterminée pour l'année sportive telle que définie par la Ligue de Football Professionnel pour assister au déroulement des matchs de Championnat de France de Football sur le Stade Abbé Deschamps.

ARTICLE 3 – PRIX

Le prix stipulé sur le bon de commande visé au recto est ferme et définitif et payable éventuellement en trois fois sans frais.

ARTICLE 4 – UTILISATION DE LA CARTE

L'abonné reconnaît que pour des impératifs de sécurité, il est nécessaire que l'AJ Auxerre connaisse son identité et son adresse. Les cartes perdues ou volées ne seront pas remboursées. En cas de perte ou de vol de son abonnement, l'abonné doit immédiatement en informer le club afin d'éviter qu'il ne reste responsable de son utilisation abusive. L'abonné a la possibilité de solliciter un duplicata en contrepartie de frais de 10 euros. L'abonné a la possibilité de demander un duplicata ponctuel de la carte d'abonnement en billet thermique, qui lui sera facturé 5 euros.

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ACCES

L'abonné doit présenter son abonnement au contrôle pour entrer dans le stade. En vertu du règlement de la Ligue de Football Professionnel, tout spectateur doit être muni d'un titre d'accès, enfants mineurs compris. L'abonné devra se conformer à toutes les règles existantes ou susceptibles d'être édictées par la LFP, la FFF ou l'UEFA. L'abonné s'engage à respecter les consignes, notamment de sécurité prises par l'organisateur du match afin d'assurer la sécurité

des supporters des équipes visiteurs. L'abonné est informé que la loi du 6 décembre 1993 punit de 3 ans d'emprisonnement et de 15 244.90 EUROS d'amende toute personne qui introduit ou tenterait d'introduire dans le stade des fusées, fumigènes ou autre artifice, ainsi que tout objet susceptible de constituer une arme ou de présenter un danger pour les personnes tels que couteau, ciseaux, cutter, rasoir, bouteille, canette, hampe de drapeau rigide ou de gros diamètre... En conséquence, l'accès au stade n'est possible qu'au porteur d'un billet ou d'un abonnement qui se sera préalablement soumis aux mesures destinées à prévenir toute atteinte à la sécurité. Toute sortie du stade est considérée comme définitive.

ARTICLE 6 – INFRACTION AU REGLEMENT

Toute infraction constatée, fraude ou tentative de fraude entraînera de plein droit la résiliation de l'abonnement sans remboursement et sans préjudice de poursuites pénales.

ARTICLE 7

L'AJ Auxerre n'encourra aucune responsabilité du fait de la survenance de tout événement constituant un

cas de force majeure ou survenant du fait d'un tiers et notamment, intempéries, grèves, changement de réglementation, suspension de terrain, décisions de toute autorité compétente en matière de sécurité et de discipline, notamment impossibilité d'utiliser le stade ou certains espaces de celui-ci. L'AJ Auxerre n'est en aucun cas responsable des modifications de calendrier des matchs pour la saison 2026/2027. L'abonné renonce expressément à toute indemnité de quelque nature que ce soit, en cas de survenance d'un des faits visés ci-dessus. L'AJ Auxerre n'est en aucun cas responsable des infractions commises pendant le déroulement des rencontres dans le stade, ni des dommages subis sauf s'ils engagent la responsabilité civile de l'AJ Auxerre dans la limite des assurances souscrites à cet effet.

ARTICLE 8

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent règlement est régi par le droit Français. Je déclare avoir pris connaissance et accepter expressément les conditions générales énoncées ci-dessus.

☐ Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Si vous ne souhaitez pas que ces données soient transmises à nos différents partenaires pour vous faire parvenir des offres commerciales, cochez cette case

